

### Principaux résultats

Pour les revenus moyens, le taux de remplacement net s'élève en moyenne à 69 % dans les pays de l'OCDE. Il est donc supérieur de 12 points au taux de remplacement brut, car les impôts et cotisations prélevés sur les salaires sont plus élevés que ceux qui sont perçus sur les pensions de retraite. Les taux de remplacement nets, eux aussi, varient considérablement d'un pays à l'autre : de moins de 40 % au Mexique, en Irlande et au Japon à un chiffre nettement supérieur à 100 % en Grèce pour les revenus moyens.

Pour les personnes à faible revenu soit celles qui perçoivent la moitié du salaire moyen), le taux de remplacement net ressort à 83 % dans la zone OCDE. Pour les revenus élevés (150 % du salaire moyen), il s'élève en moyenne à 63 %, soit en deçà de celui dont bénéficient les faibles revenus. Comme pour les taux de remplacement bruts, ces écarts en fonction de la rémunération témoignent du caractère progressif des systèmes de retraite, lequel résulte notamment des prestations minimums et du plafonnement des revenus comptant pour la retraite.

Le précédent indicateur (« Régime fiscal des pensions et des retraités ») montrait le rôle important que jouent les régimes d'IRPP et de sécurité sociale dans les mesures en faveur des personnes âgées. Il est fréquent que les retraités n'acquittent pas de cotisations sociales et bénéficient d'un régime de faveur pour l'impôt sur le revenu. Lorsque cet impôt est progressif et que le taux de remplacement brut est inférieur à 100 %, un retraité paie moins d'impôt sur le revenu qu'un salarié. Par conséquent, les taux de remplacement nets sont en général plus élevés que les taux de remplacement bruts.

Pour les revenus moyens, les taux de remplacement varient d'un pays à l'autre selon qu'ils sont exprimés en termes nets ou en termes bruts. Ainsi, en Allemagne et en Belgique, les taux de remplacement nets des régimes de retraite sont nettement supérieurs aux taux bruts. Cette situation s'explique, en premier lieu, par le régime de faveur dont bénéficient les pensions de retraite au regard des cotisations sociales. En outre, étant donné que, dans ces deux pays, les taux de remplacement sont relativement bas par rapport aux autres pays de l'OCDE et que l'IRPP y est très progressif, les retraités acquittent un impôt sur le revenu nettement moins élevé que celui qu'ils payaient lorsqu'ils étaient en activité, et ce en dépit de la disparation progressive d'un régime fiscal particulièrement favorable pour les pensions de retraite en Allemagne.

À l'inverse, l'écart entre les chiffres bruts et nets est moins important en Nouvelle-Zélande et en Suède. En effet, ces deux pays imposent les revenus des retraités et les salaires à des taux pratiquement identiques (même si la Suède a rétabli des avantages fiscaux pour les retraités en 2009).

Pour les bas salaires, les effets des impôts et des cotisations sur les taux de remplacement nets sont moins marqués que pour les salariés situés plus haut sur l'échelle des rémunérations, car de manière générale, ils paient moins d'impôts et de cotisations que les revenus moyens. Dans bien des cas, leur pension de retraite est inférieure au montant qui permet en général de

bénéficier d'allègements fiscaux sur l'IRPP (abattements, crédits d'impôt, etc.). Bien souvent, ils ne peuvent donc pas profiter pleinement des avantages fiscaux supplémentaires dont bénéficient les retraités ou les retraités au titre de l'IRPP.

L'écart entre les taux de remplacement bruts et nets est en moyenne de 10 points pour les bas salaires. La Belgique et la Slovénie offrent aux faibles revenus des taux de remplacement nettement plus élevés en termes nets qu'en termes bruts.

C'est en Grèce que le taux de remplacement net des personnes qui gagnent 150 % du salaire moyen est le plus élevé. Naturellement, c'est en Nouvelle-Zélande et en Irlande, où les régimes de retraite sont à taux uniforme, que les taux de remplacement sont les plus faibles. Dans ces deux pays, les salariés touchant 150 % de la rémunération moyenne percevront des retraites correspondant à moins d'un tiers de leur salaire net.

S'agissant des pays non membres, les taux de remplacement nets évoluent très peu en fonction du salaire au sein d'un même pays. En revanche, ils varient considérablement d'un pays à l'autre, de 12 % en Afrique du Sud à 108 % en Arabie Saoudite, pour un revenu moyen. À l'instar du taux brut, la moyenne du taux net pour les 27 pays de l'UE, qui s'élève à 74 % pour un revenu moyen, est nettement plus élevée que celle des pays de la zone OCDE.

### Définition et mesure

Le taux de remplacement net se définit comme les droits à retraite individuels nets divisés par le salaire net, compte tenu de l'IRPP et des cotisations sociales acquittés par les salariés et les retraités. Pour le reste, la définition et le calcul du taux de remplacement net sont les mêmes que ceux du taux de remplacement brut (voir indicateur précédent).

On trouvera le détail des règles fiscales qui s'appliquent aux retraités dans les descriptifs pays disponibles sur [www.oecd.org/els/pensions/PAG-fr](http://www.oecd.org/els/pensions/PAG-fr).

### Taux de remplacement nets en fonction du salaire

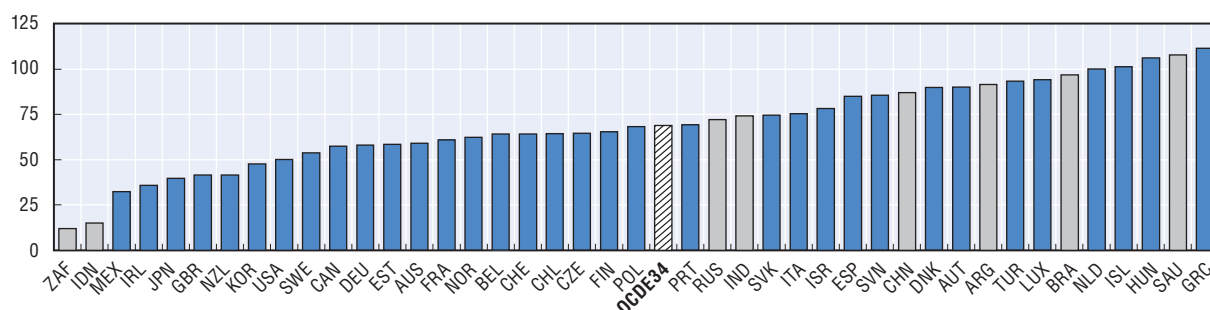
Salarié individuel, en multiple de la moyenne pour les hommes (pour les femmes, si différent)

	Salarié à revenu médian			Salarié à revenu médian		
	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5
<b>Pays de l'OCDE</b>						
Australie	65.9 (63.2)	82.5 (79.7)	58.9 (56.9)	47.1 (45.3)		
Autriche	89.9	91.3	89.9	84.6		
Belgique	66.0	81.8	64.1	52.0		
Canada	61.5	88.7	57.3	39.7		
Chili	66.0 (52.4)	74.4 (61.7)	64.3 (49.9)	62.7 (46.3)		
Rép. tchèque	72.5	94.0	64.4	48.9		
Danemark	94.5	131.9	89.8	80.8		
Estonie	63.1	73.4	58.3	51.4		
Finlande	64.8	72.0	65.2	64.4		
France	62.8	69.8	60.8	53.5		
Allemagne	58.4	55.6	57.9	57.2		
Grèce	110.3	113.6	111.2	106.8		
Hongrie	99.5	96.3	106.0	103.2		
Islande	111.7	139.0	101.1	91.7		
Irlande	40.8	60.8	35.8	26.8		
Israël	92.2 (82.3)	103.0 (93.6)	78.2 (69.8)	56.7 (50.6)		
Italie	76.2 (63)	78.2 (63.4)	75.3 (62.1)	76.7 (62.1)		
Japon						
	41.4	52.7	39.7	34.9		
Corée	51.8	69.8	47.5	37.3		
Luxembourg	96.2	103.1	94.0	90.9		
Mexique	46.9 (46.9)	58.2 (58.2)	32.2 (29.9)	33.3 (29.7)		
Pays-Bas	103.3	104.5	99.8	96.4		
Nlle-Zélande	49.6	79.4	41.5	29.4		
<b>Pays de l'OCDE (suite)</b>						
Norvège	62.3	81.7	62.2	51.4		
Pologne	68.2 (50.7)	68.1 (53.4)	68.2 (50.6)	68.3 (50.4)		
Portugal	65.5	73.4	69.2	70.5		
Rép. slovaque	72.9	68.3	74.5	76.7		
Slovénie	90.2	82.5	85.4	86.2		
Espagne	84.5	82.3	84.9	85.4		
Suède	53.3	67.0	53.6	72.6		
Suisse	66.4 (65.5)	78.6 (78.1)	64.1 (63.2)	46.2 (45.5)		
Turquie	98.0	107.3	93.1	96.0		
Royaume-Uni	48.0	67.5	41.5	30.5		
États-Unis	53.4	63.8	50.0	46.6		
OECD34	72.0	82.8	68.8	63.4		
<b>Autres grandes économies</b>						
Argentine	94.7 (86.2)	106.0 (97.5)	91.3 (82.8)	87.8 (79.1)		
Brésil	96.6 (71.6)	96.6 (71.6)	96.6 (71.6)	98.9 (73.3)		
Chine	90.6 (71.5)	106.4 (85.3)	86.8 (69.2)	80.1 (64.7)		
		(103)				
Inde	82.3 (77.8)	108.2 (3)	74.1 (69.8)	63.9 (58.8)		
Indonésie	14.8 (13.1)	14.7 (13)	14.9 (13.2)	14.9 (13.2)		
Féd. de Russie	74.8 (66.6)	83.9 (75.7)	72.0 (63.8)	68.0 (59.8)		
Arabie Saoudite	107.4 (95.1)	107.2 (94.8)	107.6 (95.2)	108.0 (95.7)		
Afrique du Sud	14.4	22.0	11.9	8.3		
UE27	75.7 (73.6)	81.8 (79.7)	74.2 (72.1)	70.6 (68.4)		

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932547383>

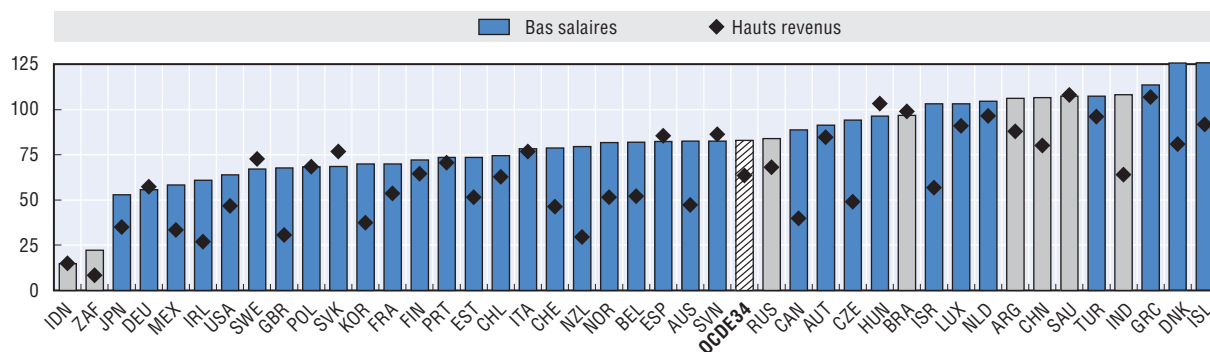
### Taux de remplacement nets pour les revenus moyens



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932547383>

### Taux de remplacement nets pour les bas salaires et les hauts revenus



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932547383>



Extrait de :

## Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Taux de remplacement nets », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-18-fr](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-18-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).